Syndicat National de l'Environnement
Fédération Syndicale Unitaire
ONEMA
Office national de l'eau et des milieux aquatiques

Flash Instance
Eaux & Milieux Aquatiques

INFORMATION RAPIDE AUX PERSONNELS DE L'ONEMA N° 12 05/12/2012

Comité Technique du 30 novembre 2012

Présents :

Administration : Elisabeth DUPONT KERLAN, Sophie GRAVELLIER, Alexis DELAUNAY, Laurent GENCE, René LALEMENT, Patrick FLAMARION, François LACROIX, Valérie DILON, Philippe Dupont

Représentants syndicaux :

SNE-FSU : Yannick POGNART (Titulaire), Julie LEFRANCOIS (Experte)
SN CGT : Vincent VAUCLIN (Titulaire), Gilles EUZENAT (suppléant)
SNAPE -Solidaires : Anne AESCHIMANN, François KOLAKOWSKI (Titulaires), Philippe VACHET (suppléant)

Un certain nombre de sujets à l'ordre du jour étaient présentés en deuxième lecture, après un vote unanimement défavorable des organisations syndicales le 20 novembre (primes ITA, plan de formation, pôle INRA/ONEMA de Rennes). Seule la programmation 2013 était présentée en premier avis.

La séance est ouverte à 8h10.
Le secrétaire adjoint désigné encours de séance est Vincent Vauclin-CGT.

La séance débute par un rappel par la Directrice générale et la Secrétaire générale sur l'obligation de discrétion professionnelle à laquelle est soumis tout fonctionnaire, y compris dans le cadre des activités syndicales.
La SG complète en disant que ce rappel avait déjà été fait, pour quelques uns et au sujet du CHS-CT. Elle confirme qu'il pourrait y avoir sanction en cas de répétition.

Le lien avec les informations trouvées sur le site eaux glacées a certainement motivé cette intervention. Cependant, ces propos n'ont trouvé semble-t-il aucun écho au sein des représentants syndicaux. Pour le SNE-FSU, nous n'avons pas réagi d'une manière ou d'une autre, car nous ne nous sentons pas concernés par ce non respect de l'obligation puisque non impliqué dans la rédaction de ce blog.

Point 1 : approbation des P.V des CT des 12 octobre et 9 novembre

Après quelques échanges de sémantique et intégration de reformulations proposées par la CGT, les PV des comités techniques des 12 octobre et 9 novembre sont approuvés.

Point 2 : pôle de Rennes

Après que la DG nous ait confirmé l'absence d'évolution sur ce point, Philippe Dupont, directeur adjoint de la DAST informe qu'une réunion a eu lieu sur la Bresle la semaine dernière, en présence des partenaires (EPTB, région, Agence de l'Eau …) afin de réfléchir à un mode de mise en valeur de cette station patrimoniale. Ces possibles financeurs et/ou porteurs de projet ont confirmé leur intérêt pour la démarche globale mais rien n'est concrétisé.

Nombre d'arguments sont identiques à ceux du 20 novembre, nous vous rapportons ici que les nouveaux éléments.
Le SNAPE rappelle qu'il ne s'agit pas d'un projet de pôle mais bien d'une préfiguration et que les organisations syndicales déplorent n'avoir pu s'exprimer sur le sujet au moment de la réflexion sur la pertinence d'un nouveau pôle.
La CGT, forte de la présence de son représentant en conseil d'administration et disposant de documents ad hoc, a porté à notre connaissance un certain nombre d'éléments financiers, notamment sur le coût de certaines missions ou projets et leur financement par l'ONEMA quant il pourrait (devrait ?) être plutôt du financement de recherche pure. La CGT souligne les difficultés entre crédits d'intervention, et conventions, difficultés dont il est par ailleurs fait mention dans le blog de Marc Laimé et par la Cour des Comptes. Le pôle de Toulouse est un pôle ONEMA avec un peu d'IRSTEA. Celui de Rennes serait un pôle INRA avec un peu d'ONEMA d'où une dilution de nos forces.
La CGT demande si le poste de M. Beaulaton sera remplacé à la DAST et donc s'il y a aura bien création de poste.
La Direction générale a précisé que les pôles qui existent sont des lieux de travail avec organisme de recherche, mais aussi des lieux pour avoir un lien plus fort avec ce monde de la recherche. Elle a déclaré qu'il n'y en a pas beaucoup et qu'il n'en faut pas beaucoup. P. Dupont met en avant la cohérence du projet, indique que le rapport explicitera nombre de choses et que si nous souhaitons faire des choses il faut travailler avec des partenaires.
Après discussion, il est établi qu'il faut faire un bilan fonctionnel des pôles et stations existant à l'échelle du territoire.

En l'absence notamment de tableau des finances, de tableau des effectifs, les organisations jugent que le projet n'est pas encore mûr pour une présentation et votent donc pour une seconde fois unanimement de manière défavorable.

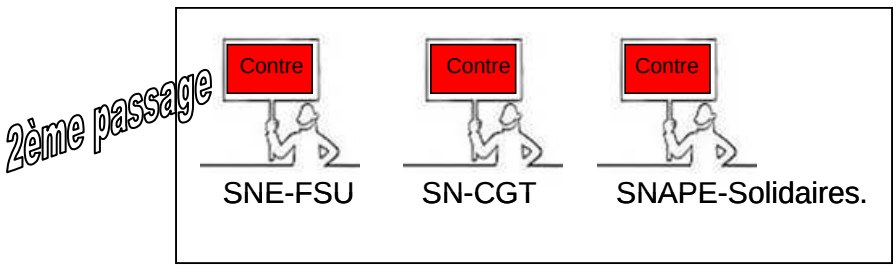

Point 3 : plan de formation (présence d'Astrid Chauvière et Romuald Berrebi)

La DG précise que le document présenté est identique à celui du 20 novembre et que des modifications ou compléments pourront être apportés au deuxième semestre, suite à l'adoption du contrat d'objectifs.
Le SNE-FSU demande des précisions quant à la logique de représenter le projet aujourd'hui, alors même que les réunions de discussion programmées n'ont pas eu lieu.
La DG répond qu'il aurait fallu prévoir une autre date de deuxième présentation, ce qui était trop contraint.

Sur les possibilités d'ajustements à la marge quant au plan de formation 2013, les responsables formation nous informent qu'il serait assez simple de multiplier les volumes pour quelques formations sous-dimensionnées (telles que les formations liées à l'ordonnance pénale, initialement prévue pour les seuls chefs

de service, formations sur les descripteurs biologiques). Ils nous informent aussi que les formations ayant déjà été proposées par le passé au sein de l'établissement devraient être également proposables. Pour ce qui concerne la création de formation (culture ONEMA, formations administratives, …), le délai serait un peu plus long.
Le SNE-FSU s'étonne de l'apparente facilité avec laquelle ces formations pourraient voir le jour, alors que cela fait des années que rien ne se passe.
La responsable de la formation répond que la direction a changé et que les priorités ont également changé. Elle assure également ne pas pouvoir se positionner sur le volume de ces formations qui pourraient être rajoutées (en jours de formation proposés).
Le SNE-FSU souhaite avoir des précisions quant à l'information faite aux personnels sur les catalogues de formations extérieures, et notamment en ce qui concerne les formations ATEN.
La responsable formation reconnaît que pour l'instant l'information n'était pas faite, mais que cela devrait être rétabli d'ici la fin de l'année 2012. Dorénavant ces formations seront traitées par le biais du parcours de formation individualisé.

Le SNAPE souhaite revenir sur les comptes-rendus parus sur le CT du 20 novembre pour préciser, qu'à leurs yeux, il n'y a pas forcément trop de formations police mais plutôt un déficit dans les autres, notamment pour les personnels administratifs, pour le fonctionnement des écosystèmes et pour le partage d'une culture commune au sein de l'établissement.
La CGT confirme que ce plan n'est pas assez pluriel.
Le SNE-FSU illustre le problème en rappelant que sur un total de près de 5 000 H/J le plan de formation en attribue près de 1500 au contrôle des usages, 900 au management et seulement 128 au fonctionnement des écosystèmes. Nous rappelons aussi que le document présentant le plan de formation indique que « l'Onema se donne pour ambition de développer une politique de formation pluriannuelle permettant à chaque agent de s'épanouir et de monter en compétence… ». Actuellement on ne peut qu'être dubitatif sur cet objectif !
Le SNE-FSU pointe lui aussi l'importance des formations à destination des personnels non ATE/TE notamment sur la thématique « appropriation de la culture Onema ».

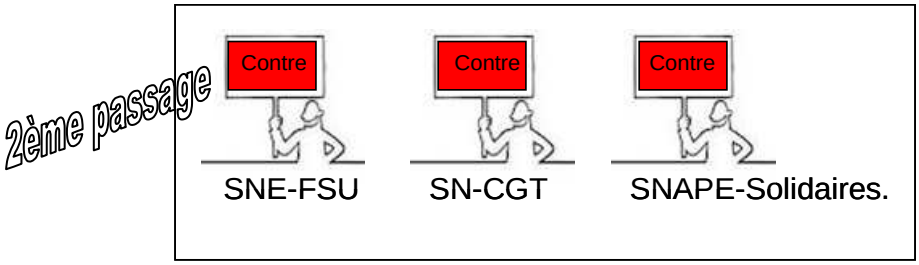

Point 4 : primes pour les ITA (présence d'Astrid Chauvière)

Astrid Chauvière, responsable du service emplois et compétences, précise que la part fixe des primes sera versée normalement mensuellement comme d'habitude et que la part variable sera versée sur décembre. La rumeur qui court sur un éventuel paiement en janvier serait infondée. Et le DRH adjoint confirme n'avoir jamais dit autre chose.
Sur proposition du SNAPE, un paragraphe mentionnant le paiement en décembre des primes sera rajouté à la note.
Parce que la distribution des primes repose toujours sur autant d'inégalités et d'opacité en ce qui concerne la part variable, les organisations syndicales votent unanimement contre.

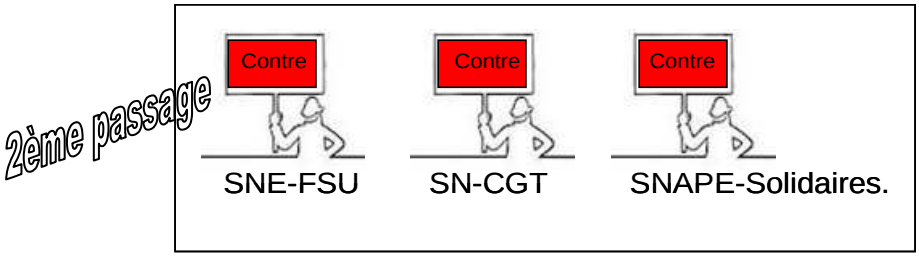

Point 5 : programmation des activités 2013

Abordé de 10h30 à 13h30.
Le SNE-FSU demande la confirmation que la programmation a bien été votée lors du Conseil d'administration, avant passage en comité technique (la programmation était prévue à l'ordre du jour du CT du 20 novembre, mais par faute d'appropriation des documents par les OS puisque reçus trop tard, elle a été repoussée ce 30 novembre).
La DG confirme qu'effectivement le vote a eu lieu en CA. La Secrétaire générale précise que, selon son interprétation des textes, la programmation relève du champ du CA, mais qu'il n'est rien mentionné pour le CT. Elle considère en effet que la notion d'organisation de l'établissement pour laquelle est compétent le CT n'inclurait pas la programmation.
La CGT souligne qu'il aurait été plus élégant de faire les choses dans l'ordre.
La Directrice générale précise qu'elle fait part de pragmatisme, en ne voulant pas bloquer le début 2013 (validation de la programmation) et en donnant la possibilité d'ajuster le contrat d'objectifs (pour mars 2013).

Sont abordées ensuite les grandes thématiques proposées dans TEMPO puis TEMPO2.

Sur l'appui territorial (avec un petit aparté sur le fonctionnement de TEMPO)
La CGT fait remarquer que les indicateurs ne permettent pas de distinguer les activités des uns et des autres. La fusion de tous les avis sous la rubrique appui territorial ne permet plus de faire ressortir les avis des DIR. Elle complète en indiquant que les rubriques actuelles de TEMPO nient l'activité de nombre d'agents, qui n'ont qu'une voire deux cases à remplir, et que de ce fait il est difficile de valoriser ces activités.
La Secrétaire générale répond que le Tour de France des régions pour TEMPO2 est en cours, et qu'il sert justement à relever les incohérences ou les ajustements à proposer. Elle reconnaît qu'effectivement certaines thématiques ne sont pas assez déclinées.
Le directeur de l'appui territorial précise également qu'il y a avait peu de marges de négociations avec le ministère pour faire rentrer plus de finesse dans les rubriques.
Il est collectivement admis que le lexique de remplissage pour les suivis d'activités n'est pas suffisamment partagé pour que ses interprétations soient homogènes sur le territoire.

Les directeurs métiers, et les SG et DG nous présentent un projet d'étude à rendre au ministère, commandée à tous les opérateurs et concernant un BBZ (budget base zéro). Le cahier des charges n'est pas encore arrivé à l'ONEMA, mais ce serait un gros travail. Il faudrait évaluer les besoins de l'ONEMA pour remplir ses missions, celles que nous faisons qui ne sont pas de notre ressort et celles que nous ne faisons pas. La finalité reste floue. Vu le contexte, on ne peut imaginer que l'exercice soit fait pour donner plus de moyens quand il y inadéquation entre les besoins et les moyens, mais plutôt pour tirer vers le bas. Le BBZ, un sujet à suivre…

Le SNE-FSU fait part de difficultés à comprendre les actions cachées derrière un certain nombre de termes tels que « l'ONEMA soutient, l'ONEMA participe, l'ONEMA appuiera… ».
Le directeur de la DCIE nous explique que soutenir signifie financer, qu'appuyer veut dire rédiger, …

La CGT demande des explications sur le forum mondial de l'Eau, dont finalement peu d'informations concrètes pour les personnels ONEMA ont filtré. La CGT demande par exemple s'il y a eu des plus-values pour l'ONEMA, et si on n'aurait pas récupérer du travail supplémentaire suite au forum.
Le directeur adjoint répond de manière assez vive que si nous voulions des informations, nous n'avions qu'à y aller. Il se ressaisit ensuite pour apporter quelques précisions notamment à la plus value en terme de lisibilité et de reconnaissance européenne et internationale de l'ONEMA. Il précise que ce qu'il sera important de regarder c'est la place de l'eau dans les prochaines réunions. Il déclare également que si Rio a été un échec, la place de l'eau y a été plus importante, avec en plus une journée thématique organisée par les nations unies.

La CGT demande des précisions sur les engagements sur le PSEau. Le directeur général adjoint précise que le PSEau est financé également par les Agences, l'AFD,… et que l'ONEMA est un financeur parmi d'autres. Le PSEau aurait pour missions de conduire des actions et projets de terrain grâce à une coopération décentralisée.

Le SNE-FSU demande des précisions sur le PFE (Partenariat Français pour l'Eau) qui serait l'équivalent d'une équipe nationale de football, regroupant les meilleurs sur chaque poste.

Nous indiquons que ces documents restent souvent inaccessibles pour la majorité du personnel car très (trop ?) techniques.
Il est convenu de communiquer davantage et mieux sur ces sujets, notamment en ce qui concerne les retombées pour les personnels de l'ONEMA.

Devant l'écriture du document où sont retenues comme prioritaires les thématiques continuité et hydromorphologie en terme d'intervention de l'ONEMA dans les programmes de mesure, la CGT insiste sur le fait qu'il serait tout de même opportun que l'ONEMA ne perde pas son expertise sur la qualité des milieux.

Sur la recherche et le développement
Le SNE-FSU félicite les auteurs pour l'écriture de « l'activité RDI est résolument orientée en fonction des besoins finaux des acteurs opérationnels et de leurs missions » et demande qu'on lui présente la démarche de recensement.

Le directeur de l'action scientifique et technique nous explique qu'il existe un comité de pilotage (Agences, DEB et ONEMA) qui programme la RDI sur le domaine de l'eau en France. Cette RDI est développée pour répondre à des besoins et non produire des articles internationaux. Les attendus sont concrets, avec des livrables définis.

LE SNE-FSU demande des précisions sur l'identification des besoins.
Le directeur de la DAST précise qu'il existe deux réunions par an où sont étudiées les remontées de besoin avec la tutelle. Les besoins sont issus et formalisés au sein de groupes nationaux thématiques : micropolluants, protection des captages, … En 2012, il y avait ainsi 300 actions, suivies par une petite quinzaine de chargés de mission. Pour chaque action est rédigée une fiche action.

La CGT déclare qu'il y a toujours trop d'actions, quand bien même le nombre diminue pour 2013, et que les sommes allouées pour certains projets pourraient être diminuées de 50% pour un résultat identique. La CGT déclare que l'ONEMA est un robinet de financement pour la recherche, et que les laboratoires, via notre biais, récupèrent de l'argent, sans se soucier du respect ou non du projet initial. La CGT déclare même que l'attribution des budgets repose sur du copinage, ce que démentent les directeurs et directeurs adjoints de la DAST. Le directeur de la DAST déclare que la feuille de route, en cours de rédaction, devrait rendre transparente la démarche.
Le SNE-FSU demande des précisions sur l'attribution des marchés et demande s'il y a des appels d'offre.
La DG répond qu'il y a plusieurs démarches possibles ; le directeur de la DAST répond que l'ONEMA piste les laboratoires compétents, et le DG adjoint répond que la loi permet de passer des conventions pour choisir des laboratoires, et qu'il n'est donc pas obligatoire qu'il y est un appel d'offres.
La CGT déplore la perte d'identifications des besoins internes sur des domaines environnementaux, mais également sur des sujets tels que l'économie, le management, la gouvernance.
Citant l'exemple de la continuité sédimentaire, le SNE-FSU demande s'il existe une fiche action, car les besoins sont concrets dans les échelons territoriaux. La CGT complète en disant que l'ONEMA avait en son sein des personnes très compétentes sur le sujet qui n'ont jamais été sollicitées. Le directeur de la DAST répond qu'actuellement deux postes sont vacants en chargés de mission et qu'aucun candidat satisfaisant n'a pu être retenu.

Le SNE-FSU rappelle que des compétences sont parfois présentes à des échelons où on ne les soupçonne pas (agents de SD avec des doctorats, personnes d'expérience in situ, …) et que leurs contributions pourraient ne pas être négligeables. Le directeur de la DAST atteste qu'il faut améliorer les échanges et le partage entre les échelons, et la Directrice générale déclare noter l'idée qu'il faut renforcer les liens entre les niveaux.

Sur l'information sur l'eau

Le directeur de la direction connaissance et information sur l'eau (DCIE) reprend les éléments du document proposé au vote et déclare que quatre grands projets seront conservés : la banque Naiaides, le système d'évaluation de l'état des eaux (SEEE), la banque nationale sur les prélèvements en eau (BNPE) et la connaissance sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA).
La CGT, qui dispose des éléments de budget, interroge le directeur de la DAST sur les budgets alloués à certains partenaires.
Ainsi, l'ONEMA attribue du budget à IFREMER pour que ce dernier rende ces données DCE-compatibles. La CGT souligne que c'est déjà dans les missions de l'IFREMER et que finalement, l'ONEMA donne de l'argent à IFREMER pour qu'il puisse remplir ses missions.
Le SNE-FSU se fait préciser que les données marines concernant le premier mile des côtes, relève bien de la compétence ONEMA.
Ainsi encore, l'ONEMA attribue du budget (3,5 millions d'euros ?) au BRGM pour que le pôle BRGM-ONEMA fonctionne. La CGT souligne que la notion de pôle se résume en la présence d'un ONEMA dans les murs du BRGM et que les relations sont très dissymétriques. La CGT s'interroge d'ailleurs sur la parution du poste pour ce poste ONEMA hébergé par le BRGM.
Le directeur général adjoint reprécise que toutes ses allocations de budget sont possibles grâce aux conventions.

Sur les pêches électriques

La réorganisations de réseaux (RCS, RHP,RPP, …) conduit à externaliser la charge de 461 opérations (sur 1209) regroupées en 11 lots territoriaux (1 lot = plusieurs départements d'une même DIr). Un séminaire début 2013 devrait permettre de formaliser un plan d'action pour la gestion de ces pêches. A priori seules les opérations non RHP et non RPP sont externalisables : en priorité les plus simples et celles qui ne peuvent pas être traitées en début de saison.
Le directeur de la DAST affirme que l'ONEMA est un établissement technique de référence et qu'il se doit de garder la main sur ces sujets. Il présente ensuite la démarche concernant les accréditations poissons et souligne l'importance que les personnels deviennent des évaluateurs techniques COFRAC.
Le SNE-FSU se fait préciser que le public visé serait celui « de là où il y a des compétences ».

La Directrice générale quitte le comité technique et confie la présidence à la Secrétaire générale

Sur la police de l'eau

Les organisations syndicales s'étonnent de la brièveté du paragraphe relatif à la police de l'eau.

Le SNE-FSU, répondant au directeur du contrôle des usages (DCUAT) demande où en est le niveau de conception de l'outil nomade car le décalage entre ce qui était annoncé et ce qui existe est très important. Nous rappelons que les fiches contrôles envoyées aux agents ont été développées pour l'outil nomade et non pour un format papier inadapté.
Le directeur de la DCUAT répond qu'il y a eu « glissement » sur ce sujet, et que devant les difficultés, ils se sont interrogés sur l'option à retenir : tout recommencer ou partir de l'existant. Le SNE-FSU demande si c'est le partage des données qui pose problème, et se voit répondre par la Secrétaire générale que le montage financier du projet Nomade est très compliqué. Le directeur de la DCUAT prend l'engagement de communiquer plus régulièrement sur le sujet.

Le directeur de la DCUAT, qui faisait mention d'un rapport ministériel sur les difficultés d'exercice de la Police de l'eau en son ministère, s'est vu demandé par la CGT si une même demande avait été porté en interministériel. Le directeur de la DCUAT a répondu que non, et que cela demanderait que la justice s'informatise.
La CGT alerte sur les dommages collatéraux et les idées implicites englobés dans la notion de « rapprochement des polices de l'eau et de la nature », depuis les projets immobiliers jusqu'au projet sur le pouvoir des préfets.
Le SNE-FSU demande des précisions sur le paragraphe mentionnant « la mise en place d'un dispositif d'acquisition et de valorisation des données liées aux pollutions accidentelles constatées par ses agents. ». Après explications, nous comprenons qu'il s'agirait de la constitution d'un dispositif visant à prendre en charge les frais d'analyse, dont le problème devrait s'accroître l'année prochaine suite à la mise en œuvre d'un nouveau texte réglementaire (les budgets alloués aux DREAL pour les services de Police de l'eau disparaitraient).
Le SNE-FSU demande s'il existe une doctrine sur le non déplacement des agents lors de pollution au fuel puisque dans certaines Dir consigne est donnée aux agents de ne pas se déplacer. Le directeur de la DCUAT répond que non, pour l'instant la seule consigne donnée est que si les pompiers sont présents, il n'y a pas de plus-value à une présence de l'ONEMA sur le terrain.

Le directeur de la DCUAT annonce qu'il n'y a eu que 6 dossiers déposés par les pêcheurs professionnels d'anguille en eau douce pour cessation d'activités contre compensation financière. Le SNAPE déclare que même si c'est Agrimer qui paie, l'ONEMA est impliqué dans des versements d'aides à des gens que le même ONEMA a verbalisé. Ce type de démarche est vécu comme un camouflet par les agents de contrôle concernés.
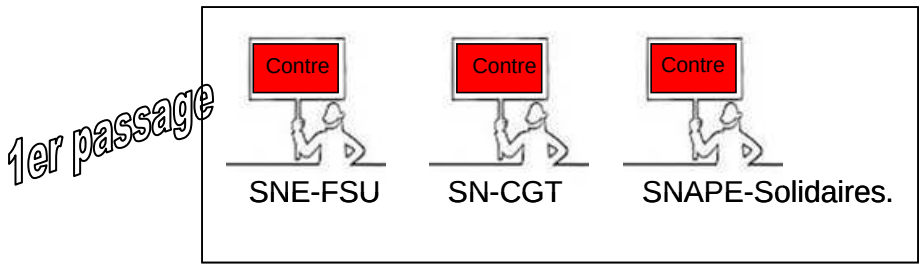
Sur le management et les fonctions « support »
Le SNAPE souligne qu'aucune mention n'est faite au dialogue social.
Le SNAPE demande à ce que d'autres termes soient employés pour faire référence aux personnes exerçant des fonctions support.
Le SNAPE déclare, puisque la Secrétaire générale confirme que les chefs de service sont inclus dans les fonctions de management, qu'il serait opportun de faire mention du passage des 70 postes de C en B pour des postes d'adjoint au chef de service.
La DG informe que la DRH a rendez-vous au ministère en début de semaine suivante pour échanger entre autres sur ce sujet.
Le SNE-FSU souligne les imprécisions voire les incohérences induites par la mise en œuvre d'une telle mesure sans avoir réfléchi en amont aux modalités de passage de C en B et de sa gestion locale (qui ? comment ? sous quelle forme ?...). Le SNE-FSU rappelle également que ce passage de 70 agents de catégorie C en B n'est pas une reconnaissance des compétences et des missions de l'ensemble des agents, mais un changement d'organigramme. Ces 70 adjoints exerceront bel et bien un nouveau métier. A l'heure des réductions d'effectifs et de l'objectif plancher à 4+1, nous nous interrogeons sur la nécessité d'avoir 2 encadrants pour 2 à 3 encadrés. Ceci doit par ailleurs se discuter en CT.
La CGT déclare également ne pas partager la position du SNAPE et ne pas porter la revendication du passage de 70 agents technique (cat.C) en adjoints au chef de service (cat.B).
La CGT rappelle le besoin de voir un paragraphe objectif sur la nécessité pour les personnels non ATE/TE de disposer d'un statut digne de ce nom.
Divers échanges ont lieu sur la sémantique et sur les ambitions affichés pour 2013 : « information/ informatique de haut niveau », « optimisation des conditions de travail ».